

**Pays** : République Tchèque et Slovaquie

**Commission** : Droits et libertés

**Problématique** : Quelle place ont les médias pour assurer le respect des Droits de l'Homme, et comment garantir leur indépendance ?

La Slovaquie est un État enclavé au nord des Carpates, en Europe centrale sans accès à la mer ouverte. Elle possède une frontière à l'est avec l'Ukraine, au nord avec la Pologne, au nord-est avec la République Tchèque, à l'ouest avec l'Autriche et au sud avec la Hongrie. Le pays a rejoint l'Union Européenne en 2004 et est une république parlementaire dirigée par le président Eduard Heger, conservateur pro-europe, du parti centre-droit OĽaNO.

La République tchèque est un État enclavé dans la partie occidentale de l'Europe de l'Est, sans accès à la mer ouverte. Elle possède une frontière au nord-est avec la Pologne, à l'ouest avec l'Allemagne, au sud avec l'Autriche et au sud-est avec la Slovaquie. Une part importante des habitants (74%) fait partie de la population urbaine. Le pays a rejoint l'Union Européenne en 2004 et est une république parlementaire dirigée par le président Petr Fiala, eurosceptique libéral-conservateur provenant du ODS.

Les deux pays sont indépendants depuis 1er janvier 1993 à l'occasion de la scission de la République fédérale tchèque et slovaque, dernière forme de gouvernement de la Tchécoslovaquie.

Par l'adhésion à l'Union européenne, la Slovaquie a réintégré l'environnement culturel et politique européen.

La liberté des médias est une pierre angulaire de la démocratie. Des médias libres et indépendants sont nécessaires pour garantir des informations exactes, un débat et une discussion publiques éclairés, en tenant les gouvernements responsables, et en attirant l'attention sur les violations des droits de l'homme. Il est néanmoins nécessaire que ces médias soient encadrés par certaines lois visant à vérifier la véracité des informations ainsi que le respect de la Convention européenne des droits de l'homme, entrée en vigueur en République Tchèque et en Slovaquie le premier janvier 1993. La désinformation russe avant et pendant la guerre en Ukraine a incité l'Union européenne à prendre des décisions exceptionnelles d'urgence, basées sur les régimes de sanction. Il est maintenant indispensable que l'UE mette en place un cadre juridique adapté.

La Slovaquie occupe la 35ème et la République Tchèque la 40ème place du classement mondial de la liberté de la presse, ce qui s'explique par une volonté de la part des gouvernements de maintenir une information libre et indépendante pour tous. La Slovaquie et la République Tchèque ont à cœur d'améliorer leurs lois sur les médias. Pour ce faire, elles ont engagé une vaste réforme de la législation sur les médias, qui comprend notamment l'application de mesures en accord avec le Partenariat international pour l'Information et la Démocratie. Cet accord intergouvernemental initié par RSF, et signé par 43 pays, a pour objectif de promouvoir et mettre en œuvre des principes démocratiques dans l'espace mondial de la communication et de l'information. Cet accord stipule notamment que : "le droit à la liberté d'opinion et d'expression, qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées est inaliénable".

Afin de prévenir les guerres de l'information et de protéger les espaces informationnels démocratiques, la Media Freedom Coalition, regroupement de pays (dont la Slovaquie et la République Tchèque) œuvre à la défense de la liberté des médias là où elle est menacée. Cette coalition propose, avec le soutien de RSF, une solution innovante pour protéger les démocraties, adaptée à la nouvelle situation technologique et juridique. Le système proposé aux gouvernements démocratiques comprend deux mesures : d'une part une égalité de traitement entre tous les médias audiovisuels diffusant dans les espaces démocratiques et d'autre part un mécanisme de réciprocité conditionnant l'ouverture des espaces publics démocratiques à une ouverture réciproque. Ce

mécanisme est conforme aux normes internationales des droits de l'Homme, au droit européen (de l'audiovisuel et du numérique) et au droit de l'OMC.

Les gouvernements ont toujours tenté d'exercer un certain contrôle sur les médias et l'accès aux médias afin d'influer sur les populations et d'obtenir leur soutien ou, le cas échéant, de mettre un terme à leur opposition. Toutefois, des médias extrêmement contrôlés privent les citoyens de la conscience sociale, de la connaissance des événements mondiaux, d'une analyse fiable ainsi que d'informations sur l'état de l'économie, les développements politiques et les faits sociétaux.

La Slovaquie et la République Tchèque en accord avec la Convention Européenne des droits de l'Homme, le Partenariat international pour l'Information et la Démocratie et la Media Freedom Coalition est ouverte aux négociations pour réformer le système permettant aux médias de garder leur indépendance et leur place dans le respect des droits de l'Homme.